

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-068

■ Délibération

N° 2026-58

Séance du 07 avril 2026

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET AGRO- ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) FIER-ARAVIS

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sis 1 route des écoles - Saint-Martin-Bellevue - 74 370 Fillière, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33

Présents : ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - LONGERAY A. - MACHEDA P. - MAXENTI J.-C. - MEURICE E. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

Excusés : BANERAS H. (pouvoir à BERTHOLIO C.) - BARRES L. (pouvoir à LONGERAY A.) - MERCIER-GUYON C. (pouvoir à ANSELME C.)

Absents :

Secrétaire de séance : Bénédicte BENEDETTI

Entendu l'exposé suivant :

La CCVT est également la structure porteuse et animatrice du PAEC (projet agro environnemental et climatique) Fier-Aravis pour le compte de l'ensemble des communes du massif. A ce titre, elle met en œuvre des actions de mobilisation et d'accompagnement des agriculteurs, préalablement à la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Constatant un fort engagement des agriculteurs sur la période 2015-2022 (69 alpages ayant engagés 5 641 hectares enveloppe financière mobilisée d'environ 2,6 millions d'euros), des collectivités partenaires, dont Fillière, ont fait le choix de renouveler la candidature du massif Fier Aravis pour la période 2023-2027.

Pour cette nouvelle programmation, et dans la continuité de la précédente, les enjeux 2 stratégiques retenus visent :

- La préservation des milieux remarquables, tels qu'identifiés dans les Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000, les Inventaires des Zones Humides ou les Plans Nationaux d'Actions (PNA), ... dans l'objectif de conforter une gestion pastorale qui prenne en compte la préservation des milieux remarquables,
- La gestion collective des secteurs d'alpage difficiles pour pérenniser des pratiques pastorales favorables à la biodiversité.

La gouvernance de ce dispositif est également assurée par un COPIL (comité de pilotage). Il convient donc de désigner un élu représentant la commune de Fillière afin de siéger au sein de cette instance.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code général des Collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121- 29,

Vu la délibération n°2022-108 relative à l'approbation du principe de renouvellement du PAEC Fier-Aravis 2023-2027, ainsi que le portage de celui-ci par la CCVT,

Considérant qu'au niveau du territoire de fillière, le PAEC Fier-Aravis est porté par la communauté de communes des vallées de Thônes (CCVT),

Considérant qu'il a été fait appel aux candidatures avant de procéder au vote,

Compte-tenu des résultats, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la désignation de Nicole BOCQUET en tant que déléguée titulaire, ainsi que de Christian ANSELME en tant que délégué suppléant, afin de représenter la commune de Fillière au sein du comité de pilotage du projet agro-environnemental et climatique Fier-Aravis.

Le Secrétaire de séance
Bénédicte BENEDETTI

Le Maire
Christian ANSELME

